

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'EXTREME-NORD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

\*\*\*\*\*

PREFECTURE DE KOUSSERI

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT PARTICULIER

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

\*\*\*\*\*

FAR NORTH REGION

\*\*\*\*\*

LOGONE AND CHARI DIVISION

\*\*\*\*\*

DIVISIONAL OFFICE OF KOUSSESSI

\*\*\*\*\*

PRIVATE SECRETARY

\*\*\*\*\*

## **DÉCISION N°012/D/K23/SP/2023 DU 20/10/2023**

Portant attribution de la Lettre-Commande relative à l'Avis de Consultation du Dossier de Demande de Cotation N°005/DDC/K23/CDPM/2023 du 18/09/2023 relatifs aux travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Maternelle d'Ardébé, Arrondissement de Kousseri, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

**Le Préfet du Département du Logone et Chari, Autorité Contractante,**

**Vu** la Constitution ;

**Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

**Vu** La loi 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

**Vu** le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

**Vu** le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

**Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des marchés Publics ;

**Vu** le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

**Vu** le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marché Publics ;

**Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**Vu** le Décret n° 2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de Monsieur FOMBELE Mathias TAYEM aux fonctions de Préfet du Département du Logone et Chari ;

**Vu** la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

**Vu** les circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation Économique des Marchés publics ;

**Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

**Vu** la lettre circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

**Vu** la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

**Vu** la Circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2023;

**Vu** le Procès-verbal portant proposition d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Logone et Chari en date du 17 Octobre 2023 en faveur de l'Etablissement DANAY SERVICE pour un montant corrigé de dix millions (10 000 000) de francs CFA toutes taxes comprises ;

Considérant les textes régissant les corps de métiers des travaux objet de la présente Lettre-Commande.

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>**: L'Entreprise DANAY SERVICE, BP 86 YAGOUA est retenue comme attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Avis de Consultation du Dossier de Demande de Cotation N°005/DDC/K23/CDPM/2023 du 18/09/2023 pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Maternelle d'Ardébé, Arrondissement de Kousseri, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord, pour un montant corrigé de dix millions (10 000 000) de francs CFA toutes taxes comprises.

**Article 2**: Le présente Lettre-Commande est exécutée dans un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux par le Chef de Service du Marché.

**Article 3**: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Le Préfet,

**Ampliations :**

- DDMINMAP/LC
- DDMINEPAT/LC
- SOPECAM (pour publication)
- ARMP /EN (pour publication au JDM)
- PDT/CDPM-LC (pour information)
- INTERESSEE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



**FOMBELE Mathias TAYEM**  
Administrateur Civil Principal

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'EXTREME-NORD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

\*\*\*\*\*

PREFECTURE DE KOUSSEKI

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT PARTICULIER

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

\*\*\*\*\*

FAR NORTH REGION

\*\*\*\*\*

LOGONE AND CHARI DIVISION

\*\*\*\*\*

DIVISIONAL OFFICE OF KOUSSEKI

\*\*\*\*\*

PRIVATE SECRETARY

\*\*\*\*\*

## COMMUNIQUE N° 012 /C/K23/SP/2021 DU

20 OCT 2023

*Portant publication des résultats de l'Avis de Consultation pour la Demande de Cotation N°005/DDC/K23/CDPM/2023 du 18/09/2023 relatifs aux travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Maternelle d'Ardébé, Arrondissement de Kousseri, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.*

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC -MINEPAT-EXERCICE 2023

### LE PREFET DU DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

Conformément aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation susmentionné, le résultat de ladite consultation se présente comme suit :

Objet	Entreprise	Montant TTC corrigés des offres (FCFA)	Délai (jours)	Observation
Travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Maternelle d'Ardébé, Arrondissement de Kousseri, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.	ETS DANAY SERVICE BP 86 YAGOUA Tél. 677142796	10 000 000	60	Unique soumissionnaire : retenu

L'Entreprise adjudicataire ci-dessus est invitée à se présenter, dès publication du présent Communiqué à la Préfecture de Kousseri pour l'établissement du projet de la Lettre-commande/.

### AMPLIATIONS :

- ARMP/EN
- PDT/CPM-LC
- DD/MINMAP/L-C
- INTERESSEE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

